

Programme de la Formation

ILOTS DE CHALEUR URBAIN ET CONFORT D'ÉTÉ - Concevoir en conséquence

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Le phénomène d'îlot de chaleur urbain <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 30 novembre 2022 <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 26 décembre 2022 <u>Date de l'évaluation finale</u> : 6 décembre 2022	Distanciel synchrone	lundi 5 décembre 2022, 13h30 - 17h00	100 % à distance
	Distanciel synchrone	mardi 6 décembre 2022, 13h30 - 17h00	100 % à distance

CONTEXTE GÉNÉRAL

Pour le siècle à venir, les prévisions du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sont sans équivoque : une augmentation de la température moyenne de la terre (entre 1,1 et 6 °C).

Cette augmentation de la température aura pour conséquences :

- Augmentation du nombre de jours supérieurs à 35°C
- Accroissement du risque canicule et de ses conséquences sanitaires
- Une canicule de type 2003 tous les deux ans après 2050
- Intensification de l'effet îlot de Chaleur Urbain

Le terme îlot de chaleur urbain (ICU) caractérise un secteur urbanisé où les températures de l'air et des surfaces sont supérieures à celles de la périphérie rurale, de plusieurs degrés.

Le changement climatique qui s'accompagne d'une augmentation des températures générales rendra l'ICU encore plus intense, ainsi qu'une aggravation de leurs conséquences :

- Pollutions et qualité de l'air,
- Consommations d'énergie pour la climatisation
- Conséquences sociales et sanitaires
- Inconfort de vivre en ville en période estivale

Les villes et territoires d'aujourd'hui et de demain doivent intégrer cette dimension îlot de chaleur urbain et y associer le pendant : les îlots de fraîcheur urbains.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Assurer des choix cohérents de matériaux et intégrer l'importance du végétal dans les futurs aménagements.

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ ? Il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ ? créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi ? vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge. Aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire.
- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM.

LIBÉRAL(E) : vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#). Vous devez, à minima, justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document. Ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons.

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence doit être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Architectes, paysagistes et urbanistes. Tous les acteurs du cadre bâtiment travaillant sur les aménagements extérieurs publics (parkings, coeur d'îlot,...) et sur les opérations de rénovation / réhabilitation ou construction.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 1 jour après la formation.**

La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
Le phénomène d'îlot de chaleur urbain

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	lundi 5 décembre 2022, 13h30 - 17h00	100 % à distance
Distanciel synchrone	mardi 6 décembre 2022, 13h30 - 17h00	100 % à distance

Ouverture de la plateforme de formation : 30 novembre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 26 décembre 2022

Date de l'évaluation finale : 6 décembre 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- cerner les enjeux et les impacts liés au changement climatique et ses conséquences en termes d'îlots de chaleurs et de fraîcheurs urbains
- prendre en compte leurs effets dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagements urbain ou de réhabilitation et d'utiliser les solutions d'anticipation

FORMATEUR(S)

COLIN Alexandre - Paysagiste Concepteur

PAPIN Olivier - Directeur d'agence - ingénieur

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation proposée soit en présentiel (format journée) soit en distanciel (format demi-journée), en application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance - voir suivant la programmation

Dans les deux formats, la méthode pédagogique appliquée repose sur l'analyse de cas concrets permettant d'aborder les solutions de lutte des ICU dans un aménagement, enrichis par les apports expérimentiels de l'intervenant et de chacun des participants; de la prise en main d'appareils de mesures; des expérimentations de découverte et d'outils Les outils pratiques remis au participant, documents spécifiques, procédures, plan d'action, tableau Excel, etc. Un support pédagogique sera remis aux participants en guise de mémo.

Pour les formations animées à distance, nous vous conseillons de bénéficier d'une connexion filaire et d'être équipé d'un micro casque et d'une caméra. Cette dernière peut être déjà intégrée à l'ordinateur, ou il peut s'agir d'une webcam ou de votre téléphone portable. Cela facilite les échanges mais assure aussi la traçabilité nécessaire pour les prises en charge.

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

PROGRAMME

1ère demi-journée

Intervenant : PAPIN, Olivier, Ingénieur Energie et Environnement

Brise glace - Présentation des stagiaires et recueil des attentes des participants par rapport à la thématique de la formation. Présentation de la journée

de formation

Sensibilisation aux ICU - Théorie sur le phénomène

Retours d'expériences des missions exécutées (Accès sur le cas de Bordeaux Métropole)

Analyse d'un projet - Mise en pratique à travers un exercice sur cas d'école. Le stagiaire devra définir un scénario d'amélioration d'un projet sur la question des ICU

2ème demi-journée

Intervenant : COLIN Alexandre, Paysagiste Concepteur

Sensibilisation au rôle de la végétation en ville dans un contexte de changement climatique - Théorie sur cette thématique

Retours d'expériences des missions exécutées

Conclusion de la demi journée - Tour de table, discussion et vérification d'atteinte des objectifs.

Quizz de fin de formation